



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 août 2026 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 août 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of August 3, 2026.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

CONSIDERANT QUE dans le projet de résolution numéro CA26 29 0147 adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2026, la date du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme aurait dû être inscrite comme ceci : 6 mai 2026, au lieu du 15 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été modifié en conséquence.

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juin 2026 à 8 h.

WHEREAS in draft resolution number CA26 29 0147 adopted at the regular sitting of the Borough Council of June 1, 2026, the date of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee should have been recorded as follows: May 6, 2026, instead of April 15, 2026;

WHEREAS the draft minutes have been amended accordingly;

Approval of the minutes of the regular sitting of the council held on June 1, 2026, at 7 p.m. and the minutes of the special sitting of the council held on June 18, 2026 at 8 a.m.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155015

Participer à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada.

Encourager la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

Participates in the Fight Against PKD on September 4, National Polycystic Kidney Disease (PKD) Awareness Day, as recognized by Health Canada.

Encourages the population to support generously the cause of the Canadian PKD Foundation to improve the quality of life for those afflicted by PKD.

15.02 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155016

Proclamer le mois de septembre comme étant le mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles.

Proclaims the month of September as Arthritis Awareness Month to help the Arthritis Society of Canada bring the message to the residents of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and illustrate our support for people living with this disease and their families.

15.03 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155018

Offrir nos plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de l'agent Mohamed Lamine Benredouane, décédé dans l'exercice de ses fonctions le 22 juin 2026.

Offrir également nos condoléances à la famille et aux proches du citoyen Michael Mizrahi.

Reconnaître le courage quotidien des membres du SPVM, qui mettent leur vie en jeu pour assurer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais.

Réaffirmer notre engagement envers le SPVM afin de renforcer la sécurité publique et la confiance de la population.

Inviter la communauté montréalaise à témoigner de son soutien et de sa reconnaissance envers celles et ceux qui veillent à notre sécurité.

Extend our deepest condolences to the family, loved ones, and colleagues of Officer Mohamed Lamine Benredouane, who died in the line of duty on June 22, 2026.

Also offer our condolences to the family and loved ones of Michael Mizrahi.

Recognize the daily courage of SPVM members, who put their lives on the line to ensure the safety of Montrealers.

Reaffirm our commitment to the SPVM in order to strengthen public safety and the public's trust.

Invite the Montreal community to show its support and appreciation for those who keep us safe.

15.04 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155019

Condamner fermement toute forme de haine, de violence ou de discours visant les femmes, incluant les idéologies incel et autres mouvements prônant la misogynie ou la violence genrée.

Réaffirmer notre soutien indéfectible aux femmes de Montréal et du Québec, et reconnaissons leur droit fondamental à vivre sans la peur, la violence et la discrimination.

Soutenir les organismes qui œuvrent à prévenir la violence faite aux femmes, à accompagner les victimes et à promouvoir l'égalité entre les genres.

Encourager le développement de ressources et l'éducation afin de prévenir la radicalisation et de favoriser des modèles de masculinité sains, responsables et non violents.

Réaffirmer notre détermination à promouvoir une culture de respect, d'égalité et de solidarité, et que nous nous engagions activement à bâtir une société où de tels actes ne trouvent jamais d'écho ni de justification.

Strongly condemn all forms of hatred, violence, or rhetoric directed at women, including incel ideologies and other movements that promote misogyny or gender-based violence.

Reaffirm our unwavering support for the women of Montreal and Quebec, and recognize their fundamental right to live free from fear, violence, and discrimination.

Support organizations working to prevent violence against women, assist victims, and promote gender equality.

Encourage the development of resources and education to prevent radicalization and promote healthy, responsible, and nonviolent models of masculinity.

Reaffirm our determination to promote a culture of respect, equality, and solidarity, and let us actively commit to building a society in which such acts never find a voice or justification.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1266936018

Autoriser monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à agir à titre de mandataire et à signer en son nom le bail visant à régulariser la présence d'un terre-plein sur le lit de la rivière des Prairies, face au parc de la Promenade-Lalande, et confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

Authorize Mr. Dominique Jacob, director of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, to act as its representative and to sign, on its behalf, the lease intended to regularize the presence of an embankment on the bed of the rivière des Prairies, across from the Promenade-Lalande Park, and confirms that the area will be used for non-profit purposes that promote public access to the body of water.

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936022

Autoriser une dépense totale de 1 191 749,18 \$, taxes incluses, dont 998 600 \$, taxes incluses pour le contrat, 143 219,18 \$, taxes incluses, pour les contingences, et 49 930 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour la reconstruction de la chaussée et d'une conduite d'aqueduc sur un tronçon du boulevard Gouin Ouest, entre les rues des Cageux et Coursol, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Authorize a total expense of \$1,191,749.18, including taxes, of which \$998,600, including taxes, for the contract, \$143,219.18, including taxes, for contingencies, and \$49,930, including taxes, for incidental costs, for roadwork for the reconstruction of the roadway and an aqueduct pipe on a section of boulevard Gouin Ouest, between rues des Cageux and Coursol in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936020

Autoriser une dépense totale de 267 506,59 \$, taxes incluses, dont 214 005,27 \$, taxes incluses pour le contrat, 32 100,79 \$, taxes incluses, pour les contingences, et 21 400,53 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux d'implantation de dos d'âne, de marquage et signalisation à divers endroits, sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Authorize a total expense of \$267,506.59, including taxes, of which \$214,005.27, including taxes, for the contract, \$32,100.79 including taxes, for contingencies, and \$21,400.53, including taxes, for incidental costs, for works involving the installation of speed bumps, road markings and traffic signs at various locations within the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936023

Annuler le processus d'appel d'offres 261100-ST pour des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture, des fenêtres et des murs rideaux de la mairie dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et de rejeter la soumission reçue car l'écart entre le montant soumis et le montant estimé est trop important.

Cancel the 261100-ST tendering process for work to repair the waterproofing of the roof, windows, and curtain walls of the Borough Hall in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, and reject the tender received because the difference between the submitted amount and the estimated amount is too significant.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936021

Autoriser une dépense totale de 414 909,47 \$, taxes incluses, dont 377 190,43 \$, taxes incluses pour le contrat, 26 403,33 \$, taxes incluses, pour les contingences, et 11 315,71 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses, sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Authorize a total expense of \$414,909.47, including taxes, of which \$377,190.43, including taxes, for the contract, \$26,403.33 including taxes, for contingencies, and \$11,315.71, including taxes, for incidental costs, for drainage, landscaping, and other related works at various locations within the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.06 Entente

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264991011

Reconnaître un organisme à but non lucratif, soit le Club de Volley-ball Dynamique, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

Recognize a non-profit organization, le Club de Volley-ball Dynamique, within the framework of the Policy for the recognition and support of non-profit organizations (NPO) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, developed by the Culture, Sports, Leisure and Social Development Department.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260608001

Accorder une subvention au montant de 52 773,53 \$ à Écohabitation pour la prestation du service d'accompagnement JeRénovÉco.

Grant a subsidy in the amount of \$52,773.53 to Écohabitation for the services provided by the JeRénovÉco accompagnement service.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264991010

Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local ».

Autoriser madame Kathy Dancsecs, cheffe de division, Loisirs, Événements et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville.

Octroyer à cet organisme une contribution financière de 50 000 \$ pour la période du 4 août 2026 au 31 août 2027, entièrement financée par la Ville centre.

Approve the agreement to be reached between the Ville de Montréal, Borough of Pierrefonds-Roxboro, and the organization Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal within the program "Initiative montréalaise de soutien au développement social local".

Authorize Mrs. Kathy Dancsecs, head of division, Leisure, Events and Social Development, to sign the agreement on behalf of the City.

Grant to this organization a financial contribution of \$50,000 for the period from August 4, 2026, to August 31, 2027, entirely paid by the central City.

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265000004

Adopter l'Entente d'échange de services et d'installations entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérard-Godin pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer ladite entente au nom de l'arrondissement.

Adopt the Agreement for the exchange of services and installations between the Borough of Pierrefonds-Roxboro and the Cégep Gérard-Godin for the period from August 1, 2026, to July 31, 2027.

Authorize Mr. Jay-Sun Richard, Division Head, Sports, Recreation and Facilities, to sign said agreement on behalf of the Borough.

20.10 Autres affaires contractuelles

CA Conseil d'arrondissement - 1265000005

Adopter l'Entente d'échange d'installations gratuites entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep John-Abbott pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027.

Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer l'entente au nom de l'arrondissement.

Adopt the Agreement for the exchange of facilities free of charge between the Borough of Pierrefonds-Roxboro and John Abbott College for the period from August 1, 2026, to July 31, 2027.

Authorize Mr. Jay-Sun Richard, Division Head, Sports, Recreation and Facilities, to sign the agreement on behalf of the Borough.

20.11 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264911001

Accorder une contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal dans le cadre du Programme en accompagnement des camps de jour, afin de bonifier les services aux familles de Pierrefonds-Roxboro pour la saison estivale 2026.

Grants a financial contribution of ten thousand dollars (\$10,000) to the non-profit organization Sports Montréal under the Programme en accompagnement des camps de jour, in order to enhance services for families in Pierrefonds-Roxboro for the 2026 summer season.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1260354005

Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 9 300 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro durant l'été 2026.

Authorize the granting of a non-recurring financial contribution in the amount of \$9,300 to Regroupement des éco-quartiers for the project Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » in the Borough of Pierrefonds-Roxboro during the summer of 2026.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1260207002

Approuver la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2025 dans le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

Approve the sum allocation of the year 2025 balance brought forward to the ten-year program of capital expenditures 2026-2035 according to the information mentioned in the decision-making summary.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1264902001

Conformément aux règles d'affectation du surplus, le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2025 au montant de 1 342 300 \$ soit réparti de la façon suivante :

- Que la somme de 150 300 \$ soit affectée à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;

- Que la somme de 200 000 \$ soit affectée à la réserve pour l'équilibre budgétaire;
- Que le solde de 992 000 \$ du surplus de 2025 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

In accordance with the surplus allocation rules, the budgetary surplus released from the fiscal year 2025 in the amount of \$1,342,300 be shared out as follows:

- That the amount of \$150,300 be allocated to the reserve dedicated to the stabilization of snow removal costs;
- That the sum of \$200,000 be appropriated to the Reserve for Balanced Budget;
- That the balance of \$992,000 of the 2025 surplus be considered as a free surplus, for the use of the Borough.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1268388006

Approuver la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 676 592,35 \$ couvrant la période du 2 mai 2026 au 3 juillet 2026, ainsi que les achats effectués par imputations directes pour les mois de mai et juin au montant de 183 464,17 \$, en plus de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er avril au 30 mai 2026 au montant de 22 246,82 \$.

Approve the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$676,592.35 covering the period from May 2, 2026 to July 3, 2026, as well as direct debits for the months of May and June in the amount of \$183,464.17, in addition to the list of purchases made through credit cards for the period from April 1 to May 30, 2026 in the amount of \$22,246.82.

40 – Réglementation

40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265300006

Demande de dérogation mineure visant à permettre, dans la zone C-4-233, pour un bâtiment commercial isolé situé au 15 729, boulevard de Pierrefonds, sur les lots 4 062 752, 4 062 753, 4 062 754 et 4 062 755 :

- une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée de 2 m, conformément à l'article 285 (2) du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption aiming to allow, in zone C-4-233, a detached commercial building located at 15 729, boulevard de Pierrefonds, on lots 4 062 752, 4 062 753, 4 062 754 and 4 062 755:

- a fence with a height of 3.7 m instead of the maximum permitted height of 2 m, in accordance with Section 285 (2) of Zoning By-law CA29 0040.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050010

Demande de dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H4-4-282, pour un bâtiment résidentiel d'habitations collectives existant situé aux 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne et au 4 500, rue René-Émard, sur le lot 1 842 819 :

- l'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040;
- l'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption aiming to allow, in zone H4-4-282, for an existing collective housing building located at 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne and 4 500, rue René-Émard, on lot 1 842 819:

- the installation of canopies in a side yard adjacent to a street, which is not permitted under line 19 of the table in section 138 of Zoning By-law CA29 0040;
- the installation of canopies that are not integrated into the main building, which is not permitted under line 19 of the table in section 138 of Zoning By-law CA29 0040.

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050011

Demande de dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H1-5-293, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 992, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 1 841 979 :

- deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples pour le bâtiment principal, alors que l'article 267 (1) du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double pour une habitation unifamiliale à structure isolée.

Minor exemption aiming to allow, in zone H1-5-293, as part of a project to expand the main building located at 992, chemin de la Rive-Boisée, on lot 1 841 979:

- two double garage doors and two single garage doors for the main building, whereas section 267 (1) of Zoning By-law CA29 0040 permits a maximum of two single doors or one double door for a detached single-family dwelling.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050009

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du Règlement CA29 0001-17 modifiant le Règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de déléguer à un fonctionnaire le pouvoir d'autoriser temporairement une tolérance dans l'application de la réglementation de stationnement. Le projet de règlement est déposé avec le sommaire décisionnel.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the inclusion at any subsequent sitting of By-law CA29 0001-17 amending By-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to delegate to a public employee the authority to temporarily allow flexibility in the enforcement of parking regulations. The draft by-law is filed with the decision-making summary.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707011

Réfection des élévations du bâtiment résidentiel situé au 14101-14103, avenue Anselme-Lavigne et au 4500, rue René-Émard, sur le lot 1 842 819 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro CA29 0042.

Renovation of the facades of the residential building located at 14101-14103, avenue Anselme-Lavigne and at 4500, rue René-Émard, on lot 1 842 819 of the Quebec cadastre, in accordance with By-law regarding the site planning and architectural integration program (SPAIP) number CA29 0042.

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707012

Projet d'agrandissement sur deux étages, situé en cour avant d'un bâtiment principal unifamilial isolé, situé au 992, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 1 841 979, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042

Projet of two-story addition, located in the front yard of a detached single-family dwelling at 992, chemin de la Rive-Boisée, on lot 1,841,979, pursuant to the Site Planning and Architectural Integration Programme By-law CA29 0042

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050008

Approuver les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 14 mai 2026 et 25 juin 2026.

Modifier l'« Annexe A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro comme suit :

1. **Voie réservée du boulevard Gouin Ouest, entre les boulevards Sunnybrooke et Pitfield**
2. **Demandes du secteur entre les boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds et entre le boulevard des Sources et la rue Richmond**
3. **Demandes le long du boulevard Gouin Ouest à l'Est du boulevard de Pierrefonds**
4. **Ajouter les adresses 9 481 au 9 513, avenue Cérès à Dollard-des-Ormeaux, à la zone SRRR 304**
5. **Demande du secteur entre les boulevards Jacques-Bizard, Saint-Jean et les rues Oakwood, Labelle et Madison**
6. **Demandes variées du secteur des rues Maher et Apple-Blossom**

Approuve the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meetings held on May 14, 2026 and June 25, 2026.

Modifie "Annex A" of By-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro as follows:

1. **Reserved lane on boulevard Gouin Ouest, between boulevards Sunnybrooke and Pitfield**
2. **Requests from the area between boulevards Gouin Ouest and Pierrefonds and between boulevard des Sources and rue Richmond**
3. **Requests along boulevard Gouin Ouest, east of boulevard de Pierrefonds**
4. **Add the addresses 9 481 to 9 513, avenue Cérès in Dollard-des-Ormeaux, to zone SRRR 304**
5. **Request for the area between boulevards Jacques-Bizard, Saint-Jean and rues Oakwood, Labelle and Madison**
6. **Various requests from the area of rues Maher and Apple-Blossom**

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707013

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 3 juin 2026 et le 15 juillet 2026.

Take note of the filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meetings held on June 3, 2026 and July 15, 2026.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

IDENTIFICATION

Dossier # :1262155015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer le 4 septembre comme étant la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et que le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation canadienne de la MPR encourage les maires à se joindre à la lutte contre la maladie polykystique des reins (MPR) en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale.

La mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et ceux qui en souffrent.

Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la maladie MPR.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2022 - sommaire décisionnel 1222155010
En 2023 - sommaire décisionnel 1232155019
En 2024 - sommaire décisionnel 1242155010
En 2025 - sommaire décisionnel 1252155019

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire participer à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et le Conseil d'arrondissement encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) - il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-06-02

IDENTIFICATION

Dossier # :1262155016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer le mois de septembre comme étant le Mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné que tout au long des 77 années d'existence de la Société de l'arthrite du Canada, le soutien de la communauté à l'échelle nationale a été essentiel afin de permettre à l'organisation de remplir sa mission qui consiste à combattre le feu de l'arthrite par la recherche, la défense de la cause, l'innovation, l'information et le soutien. De plus, l'arthrite est une maladie grave qui cause de la douleur débilante, restreint la mobilité et nuit à la qualité de vie. Six millions de personnes vivant au Canada - soit une personne sur cinq - vivent avec la dure réalité de l'arthrite au quotidien et il n'existe aucun moyen d'en guérir. Si nous n'accordons pas plus d'importance à ce problème de plus en plus criant, le nombre de personnes atteintes d'arthrite au Canada atteindra neuf millions d'ici 2040.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2023 - GDD 1232155021
En 2024 - GDD 1242155011
En 2025 - GDD 1252155020

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Considérant qu'en septembre, au cours du Mois de la sensibilisation à l'arthrite, nous sensibiliserons, mobiliserons et engagerons les communautés à comprendre les effets dévastateurs de l'arthrite et à se joindre à nous afin de mener le combat pour un avenir sans arthrite.

Nous reconnaissons le travail en cours dans l'élaboration d'une stratégie nationale menant au Plan d'action contre l'arthrite qui s'attaquera aux grands enjeux de l'arthrite, notamment la prévention, l'accès équitable aux soins et aux traitements et la sensibilisation à la gravité de la maladie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) - il s'agit d'une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-06-02

IDENTIFICATION

Dossier # :1262155018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion en soutien au SPVM suite à la fusillade du 22 juin dans l'arrondissement Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les événements tragiques survenus le lundi 22 juin dernier à Montréal qui ont profondément ébranlé la population Montréalaise;

Considérant que, chaque jour, les policières et policiers se lèvent pour protéger la population montréalaise, et qu'ils sont confrontés à des risques réels;

Considérant que le travail des membres du SPVM est essentiel au maintien de la sécurité et de la paix sociale;

Considérant que les événements récents ont profondément touché la communauté montréalaise et mis en lumière le courage, le dévouement et le professionnalisme des agentes et agents du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Que nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de l'agent Mohamed Lamine Benredouane décédé dans l'exercice de ses fonctions;
Que nous reconnaissons le courage quotidien des membres du SPVM, qui mettent leur vie en jeu pour assurer la sécurité des Montréalaises et Montréalais;

Que nous réaffirmons notre engagement envers le SPVM afin de renforcer la sécurité publique et la confiance de la population;

Que nous invitons la communauté montréalaise à témoigner de son soutien et de sa reconnaissance envers celles et ceux qui veillent à notre sécurité.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une motion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-07-08

IDENTIFICATION

Dossier # :1262155019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion contre la violence et la haine envers les femmes

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que les idéologies haineuses visant les femmes ou de tout discours cherchant à dévaloriser, contrôler ou intimider les femmes, constituent une menace réelle et croissante pour l'égalité, la cohésion sociale et la sécurité de toutes et tous;

Considérant que la tragédie survenue à Montréal, dont le manifeste du tireur exprimait une hostilité explicite envers les femmes, démontre les conséquences tragiques de la radicalisation misogyne;

Considérant que cette idéologie dangereuse est un véritable affront aux droits des femmes, à la sécurité publique et à la paix;

Considérant que de tels événements peuvent accentuer le sentiment de vulnérabilité chez plusieurs femmes, qui peuvent alors ressentir davantage d'inquiétude, de lassitude ou de tristesse face à la persistance de comportements et de discours empreints de violence ou de mépris à leur égard;

Considérant la nécessité d'une réponse collective pour contrer la radicalisation misogyne, soutenir les victimes, promouvoir l'égalité et renforcer les ressources en santé mentale et en prévention de la violence;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Que nous condamnons fermement toute forme de haine, de violence ou de discours visant les femmes, incluant les idéologies incel et autres mouvements prônant la misogynie ou la violence genrée;

Que nous réaffirmons notre soutien indéfectible aux femmes de Montréal et du Québec, et reconnaître leur droit fondamental à vivre libres de peur, de violence et de discrimination;

Que nous soutenons les organismes qui œuvrent à prévenir la violence faite aux femmes, à accompagner les victimes et à promouvoir l'égalité entre les genres;

Que nous encourageons le développement de ressources et l'éducation afin de prévenir la

radicalisation et de favoriser des modèles de masculinité sains, responsables et non violents;

Que nous réaffirmons notre détermination à promouvoir une culture de respect, d'égalité et de solidarité, et que nous nous engageons activement à bâtir une société où de tels actes ne trouvent jamais d'écho ni de justification.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une motion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-08

Lyne LABELLE

Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

Dominique JACOB

Directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266936018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil d'arrondissement d'adopter une résolution autorisant Monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à agir à titre de mandataire et signer en son nom le bail visant à régulariser la présence d'un terre-plein sur le lit de la rivière des Prairies face au parc de la Promenade Lalande et confirmer que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la conception des plans et devis de réaménagement du parc de la Promenade Lalande, le consultant mandaté (Terraformex) a mentionné qu'une situation d'empiètement sur la rivière causée par des remblais réalisés vers les années 1960 devait être régularisée dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard et du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En adoptant cette résolution, l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro franchit une des dernières étapes pour recevoir le bail pour signature par le mandataire et officiellement régulariser la présence du terre-plein sur le lit de la rivière des Prairies. Le directeur d'arrondissement agira alors à titre de signataire autorisé du bail d'empiètement.

JUSTIFICATION

Deux options de régularisation étaient envisageables : faire l'achat du terrain ou procéder à la location. C'est l'option de location via un bail qui a été retenue puisque beaucoup plus simple qu'un achat de terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais annuels devront être acquittés annuellement. Pour l'année 2026, les frais sont de 80,00\$ + taxes.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution confirmant le mandataire.
Acquittement des frais du bail.
Signature du bail par les parties.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation de pouvoirs - M. Dominique Jacob - Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques pour me remplacer du mercredi 15 juillet 17 h 15 au dimanche 19 juillet 8 heures dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI

Le : 2026-07-10

architecte paysagiste

chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1266936022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un montant total de 1 191 749,18 \$, taxes incluses, soit 998 600 \$ taxes incluses pour le contrat, 143 219,18 \$ taxes incluses pour des contingences et 49 930,00 \$ taxes incluses pour des incidences, à Les Entreprises J. Piccioni inc. pour les travaux de voirie pour la reconstruction de la chaussée et d'une conduite d'aqueduc sur un tronçon du boulevard Gouin, entre les rues Des Cageux et Coursol, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public 262000-ST

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de voirie pour la reconstruction de la chaussée et d'une conduite d'aqueduc sur un tronçon du boulevard Gouin, entre les rues Des Cageux et Coursol, sont nécessaires afin de maintenir le niveau de service du réseau, réduire les risques de défaillance et assurer la pérennité des infrastructures. Ces travaux s'inscrivent également dans le programme Vision Zéro, par l'ajout d'un nouveau trottoir, afin d'améliorer la sécurité des piétons devant accéder au parc Deauville et dans lequel l'arrondissement bénéficie d'un financement du SUM. Ces travaux sont également réalisés en collaboration avec la DGA afin de procéder à la reconstruction du réseau aqueduc à l'intérieur de la zone d'intervention de la chaussée. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 290151 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la reconstruction d'une conduite d'aqueduc à l'intérieur de la zone de travaux prévus sur le boulevard Gouin entre les rues des Cageux et Coursol, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

CA26 290094 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge les travaux de réaménagement du boulevard Gouin entre les rues Cageux et Coursol (trottoirs et fondation de rue), dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du financement des programmes par le SUM - Vision Zéro - SUM_PRFS25-0417

GDD 1265551001 - Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles

ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 262000-ST a été lancé le 18 juin 2026 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 9 juillet 2026, laissant ainsi un délai de 20 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux (2) addenda ont été publiés :

- Le 28 juin 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 6 juillet 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires

JUSTIFICATION

Parmi les douze (12) preneurs de cahier des charges, seuls cinq entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix.

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises J. Piccioni Inc.	998 600 \$	149 790 \$	1 148 390 \$
Les Entreprises Cogenex Inc.	1 046 644 \$	156 997 \$	1 203 640 \$
Excavation Gricon	1 097 363 \$	164 605 \$	1 261 968 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 220 804 \$	183 121 \$	1 403 925 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 204 666,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			4,90 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			113 578 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			9,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-255 535 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-18,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			55 250 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,81 %

Les prix de la soumission ont été analysés et sont conformes. La dernière estimation était chiffrée à 1 220 804.00\$, taxes incluses. La soumission reçue est au montant de 998 600 \$. L'écart de 18 % de moins par rapport à l'estimation est considéré conforme. Les incidences de 49 930,00 \$ représentent 5 % et les contingences de 143 219,18 \$ représentent 14 % de la valeur totale de la soumission.

Les Entreprises J. Piccioni Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Il est donc recommandé d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire conforme Les Entreprises J. Piccioni

Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à attribuer est de 1 191 749,18 \$, taxes incluses, distribués selon le tableau ci-dessous.

Source financement	Montant total avant taxes
Eau - DGA	356 443,65 \$
SUM	680 085,31 \$
Total (avant tx)	1 036 528,96 \$
TPS:	51 826,45 \$
TVQ:	103 393,76 \$
Total (tx incluses)	1 191 749,17 \$

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur de 998 600.00 \$ taxes incl, ainsi qu'un montant de 143 219,18 \$ taxes incl. correspondant à 14 % de contingences et de 49 930,00\$ \$ taxes incl. pour les incidences (5 %).

La source de financement du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) provient du projet SUM_PRF25-0417. Une enveloppe totale de 715 000 \$ (au NET) avait été accordée pour la réalisation de ce projet .

Le montant global, taxes incluses, de 1 191 749,18 \$ est réparti entre le SUM (781 928,09\$) et la DGA (409 821,09\$).

La dépense totale, côté SUM, pour l'exécution du projet approuvé pour réalisation 2026 , Réaménagement de Boulevard Gouin entre la rue des Gageux et Coursol (Trottoir et fondation rue) SUM_PRFS25-0417, est de 781 928,09 \$ taxes incluses, soit 714 004,56 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciale, et comprend : le contrat pour un montant de 657 082,42 \$, taxes incluses; les dépenses pour des travaux contingents de 91 991,54 \$, taxes incluses ; les dépenses incidentes de 32 854,12 \$, taxes incluses .

Le montant maximal de 715 000 \$ net de ristourne , incluant travaux , incidences et contingences , sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale, 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro CM23 0194, projet investi 59071.

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 .

Programme / Projet investi	Année 2026	Ultérieur	Total
59071	714	0	714
18100	374	0	374
Total	1088	0	1088

MONTREAL 2030

Ce dossier s'applique à Montréal 2030, concernant les engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants :

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens
- Amélioration et la sécurisation du passage piéton et accessibilité universelle;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 24 août 2026

Fin des travaux : 15 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation de pouvoirs - M. Dominique Jacob - Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques pour me remplacer du mercredi 15 juillet 17 h 15 au dimanche 19 juillet 8 heures dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille TROUDE, Ahuntsic-Cartierville
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Hakim AMICHI, Service de l'eau
Heloise RONDEAU-GEOFFRION, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 21 juillet 2026
Heloise RONDEAU-GEOFFRION, 17 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-10

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1266936020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 267 506,59 \$, taxes incluses, soit 214 005,27 \$ taxes incluses pour le contrat, 32 100,79 \$ taxes incluses pour des contingences et 21 400,53 \$ taxes incluses pour des incidences, à CA 1 inc., pour les travaux d'implantation de dos d'âne, de marquage et signalisation à divers endroits, sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public 261500-ST

CONTENU

CONTEXTE

Afin de réduire les excès de vitesse sur le réseau routier, l'Arrondissement a décidé, par l'entremise du Comité de circulation et de sécurité routière, d'ajouter plusieurs dos d'âne répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers seront donc réalisés par l'entremise d'un contrat octroyé par appel d'offre public.

Les travaux du présent contrat comportent l'implantation de dos d'âne, la réalisation de marquage et l'installation de signalisation à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

L'étendue des travaux inclut, de façon non exhaustive, les opérations suivantes :

- Travaux de chaussée;
- Maintien de la circulation;
- Marquage et signalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 261500-ST a été lancé le 11 juin 2026 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 2 juillet 2026, laissant ainsi un délai de 21 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda a été publié :

- Le 25 juin 2026 - Ajout du bordereau de soumission

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de onze (11) preneurs de cahier des charges, six (6) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix. Seules les soumissions des trois (3) plus bas soumissionnaires ont été analysées. Ces trois (3) soumissions étaient conformes.

La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

Le tableau suivant présente le résultat des trois soumissions conformes analysées :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
CA 1	214 005 \$	32 101 \$	246 106 \$
Les Pavages Céka inc.	320 626 \$	48 094 \$	368 720 \$
Pavages des Moulins inc.	385 640 \$	57 846 \$	443 486 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	401 228 \$	60 184 \$	461 412 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			352 771 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			43,34 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			197 380 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			80,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-215 306 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-46,66 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			122 614 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			49,82 %

L'analyse de conformité administrative a été effectuée par les professionnels responsables du dossier. Les validations requises à la conformité ont démontré que le contrat n'est pas assujéti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

N'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ;

N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville ;

Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ;

Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

La dernière estimation de ce projet était chiffrée à 401 228 \$, taxes incluses. En somme, une recommandation d'attribution de contrat est faite pour l'entreprise CA 1 inc. puisqu'elle a, en plus d'avoir présenté la plus basse soumission conforme au montant de 214 005,27 \$ (taxes incluses), rencontré les requis administratifs lors de l'analyse de conformité. De plus, le soumissionnaire a soumis un prix unitaire significativement bas à l'item principal du contrat. Ce prix unitaire bas est d'ailleurs comparable à d'autres soumissionnaires du présent appel d'offres, lesquels ont plutôt présenté des prix plus élevés pour d'autres items du bordereau. Des écarts semblables ont également été observés dans le cadre de contrats similaires attribués au cours des années précédentes. Cette situation tend à démontrer que le marché demeure très concurrentiel pour ce type de travaux et que les stratégies de prix des soumissionnaires peuvent entraîner des écarts importants entre les soumissions reçues et l'estimation préparée par l'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 267 506,59 \$, taxes incluses.

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur (214 005,27 \$ taxes incl.) ainsi qu'un montant de 32 100,79 \$ taxes incl. pour les contingences (15 %) et un montant de 21 400,53 \$ taxes incl. pour les incidences (10%).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la réalisation de ce mandat, les tronçons qui ont été jugés à risque dans le cadre de divers comités de circulation ne pourront être sécurisés de manière adéquate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : fin août 2026

Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation de pouvoirs - M. Dominique Jacob - Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques pour me remplacer du mercredi 15 juillet 17 h 15 au dimanche 19 juillet 8 heures dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1266936023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler l'appel d'offres public 261100-ST, un projet relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture, des fenêtres et des murs rideaux de la mairie dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet consiste à la réfection de l'étanchéité de la toiture, des fenêtres et des murs-rideaux de la mairie de Pierrefonds-Roxboro. Les travaux consistent entre autres à :

- Modifier l'installation des fenêtres existantes dans la toiture;
- Réparer l'étanchéité des toitures autour des murs-rideaux existants;
- Refaire l'étanchéité complète de la toiture
- Effectuer un travail de systèmes intérieurs et de finitions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 261100-ST a été lancé le 18 juin 2026 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 9 juillet 2026, laissant ainsi un délai de 21 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux (2) addenda ont été publiés :

- Le 30 juin 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 6 juillet 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

JUSTIFICATION

L'unique soumission reçue pour cet appel d'offres est celle de Gagné Roy inc. Le montant de la soumission est de 3 087 078,75 \$ tandis que la dernière estimation réalisée par les professionnels est de 800 174,58 \$, taxes incluses, soit un écart de 380%. Il n'est pas recommandé d'accorder le contrat à Gagné Roy inc et d'annuler le présent appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pas d'impact financier pour la Ville en ce qui concerne l'annulation du processus et le rejet des soumissions tel que décrit dans ce dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Délégation de pouvoirs - M. Dominique Jacob - Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques pour me remplacer du mercredi 15 juillet 17 h 15 au dimanche 19 juillet 8 heures dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nazih EL-DALI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1266936021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un montant total de 414 909,47 \$, taxes incluses, soit 377 190,43 \$ taxes incluses pour le contrat, 26 403,33 \$ taxes incluses pour des contingences et 11 315,71 \$ taxes incluses pour des incidences, à Les Entreprises Cogenex Inc. pour les travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et affecter ce montant à même le budget du Surplus de l'arrondissement. Appel d'offres public 260400-ST

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux du présent contrat consistent à la réparation de cours d'eau, à des travaux de drainage, à la réparation de l'arrière des bordures et autres travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'automne 2026. Le présent mandat vise une vingtaine d'adresses dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 290190 - Autoriser une dépense totale de 241 992,94 \$, taxes incluses, à savoir 198 354,87 \$, taxes incluses pour le contrat, 29 753,23 \$ taxes incluses pour les contingences et 13 884,84 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à la firme Les Entreprises Cogenex Inc. un contrat pour les travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 198 354,87 \$ - Appel d'offres public ST-25-21 (1 soumissionnaire conforme)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 260400-ST a été lancé le 18 juin 2026 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 9 juillet 2026 , laissant ainsi un délai de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce mandat consistent essentiellement aux éléments de voirie suivants :

- excavation, remblai et déblai;
- ouvrages en béton;
- ouvrages en enrobé bitumineux;
- ouvrages d'égout et/ou d'aqueduc;
- fondations granulaires;

- ouvrages de gazonnement.

Cette dépense doit être assumée par l'arrondissement, à même le budget du Surplus de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Sur les six (6) preneurs de cahier des charges, quatre (4) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix.

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions analysées :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 7% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Cogenex Inc.	377 190 \$	26 403 \$	403 594 \$
9378-6549 QC Inc (EDJ)	399 999 \$	28 000 \$	427 999 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	494 778 \$	34 634 \$	529 412 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	507 903 \$	35 553 \$	543 456 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	255 139 \$	17 860 \$	272 999 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			476 115,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,97 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			139 862 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			34,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			130 595 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			47,84 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			24 405 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			6,05 %

La dernière estimation était chiffrée à 255 139,08 \$, taxes incluses et la plus basse soumission s'élève à 377 190,43 \$, taxes incluses, soit un écart à la hausse de 47%. Après l'analyse des soumissions, des erreurs dans l'estimation des coûts ont été constatées sur 3 principaux items qui ont été largement sous-estimés par rapport aux conditions du marché d'aujourd'hui. La révision de cette estimation, en l'adaptant aux conditions du marché, est de 313 439,33\$, ce qui ramène l'écart avec la plus basse soumission à autour de 20,3%.

Les Entreprises Cogenex Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit: Les Entreprises Cogenex Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de 414 909,47 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur 377 190,43 \$, taxes incluses), les contingences de 7 % (26 43,33 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 3 % (11 315,71 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le Surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 3 % des travaux et les frais contingents de 7 % sont assumés également par le Surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Les travaux contribuent aux objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle, en permettant une amélioration du drainage des rues.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants;

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2026

Fin des travaux : novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation de pouvoirs - M. Dominique Jacob - Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne madame Monya Ostiguy, directrice du développement du territoire et des études techniques pour me remplacer du mercredi 15 juillet 17 h 15 au dimanche 19 juillet 8 heures dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1264991011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, reconnaître l'organisme mentionné dans le dossier ci-joint et autoriser l'entrée en vigueur de cette reconnaissance dès son adoption.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte plus d'une centaine d'organismes à but non lucratif (OBNL) qui jouent un rôle essentiel dans la vie culturelle, sportive, communautaire et sociale du territoire. Afin d'encadrer et de soutenir adéquatement ces organismes, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL, permettant de formaliser et d'appliquer les critères servant à déterminer les organismes reconnus et les modalités de leur accompagnement.

Adoptée le 11 janvier 2021, cette Politique a instauré une année de transition afin de mettre en place des pratiques uniformisées pour l'octroi des différents types de soutien. Elle réaffirme la volonté de l'arrondissement de collaborer avec les organismes dans la planification, le soutien et l'évaluation des services offerts à la population.

Depuis le 17 janvier 2022, plusieurs OBNL ont été reconnus à la suite de l'analyse de leurs dossiers. De plus, le dépôt et la présentation de nouvelles demandes peuvent être effectués deux fois par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1254991014

CA26 290027: QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse l'organisme à but non lucratif suivant dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social :QUE cette reconnaissance de l'organisme entre en vigueur dès son adoption; DE résilier la reconnaissance des trois (3) organismes à but non lucratif suivants, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

GDD 1234991007

CA23 290257 : QUE le conseil d'arrondissement reconnaisse les cinq (5) organismes à but non lucratif visés par la Liste des organismes à but non lucratif reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, élaborée par la direction Culture, Sports, Loisirs, Développement social; QUE cette reconnaissance des organismes entre en vigueur dès son

adoption.

DESCRIPTION

Approbation de reconnaissance

Approuver la reconnaissance de l'organisme conformément à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et autoriser l'octroi du soutien auquel il a droit en vertu de sa catégorisation.

La mise en œuvre de cette Politique reflète la volonté de collaboration entre l'arrondissement et les OBNL œuvrant sur son territoire, afin d'offrir une gamme de services de qualité contribuant au mieux-être des citoyennes et citoyens.

Organisme	Domaine d'intervention	Catégorie de reconnaissance
Club de Volley-ball Dynamique	Sport	A

Le programme du Club de Volley-ball Dynamique a pour objectif de promouvoir la condition physique et un mode de vie sain chez les jeunes; développer les compétences en volleyball et l'esprit d'équipe; offrir un environnement sécuritaire, inclusif et positif; encourager le respect, la discipline et l'esprit sportif.

Le Club a déposé sa demande de reconnaissance au printemps, ainsi que tous les documents requis afin qu'il soit officiellement reconnu et puisse bénéficier de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro formalise la mission, la vision, les valeurs, les priorités et les principes auxquels l'arrondissement souscrit en matière de culture, sports, loisirs et développement social. Elle définit également les rôles et responsabilités des acteurs concernés, ainsi que les règles, conditions et critères applicables en matière de reconnaissance et de soutien.

Pour obtenir ce soutien, un organisme doit démontrer qu'il est dûment constitué sous une forme juridique reconnue, qu'il est régi par une gouvernance transparente et une vie démocratique active, qu'il offre des services en cohérence avec sa mission et celle de l'arrondissement, et qu'il dessert la population de Pierrefonds-Roxboro sur son territoire.

La conformité à ces critères est vérifiée annuellement par les membres du personnel responsables de l'analyse des dossiers. À l'issue de ce processus, la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social (DCSLDS) recommande au conseil d'arrondissement de reconnaître, selon la catégorisation, l'organisme mentionné dans le tableau ci-dessus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Politique permet d'assurer une gestion équitable de l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des OBNL, en tenant compte de l'importance relative des interventions et en garantissant une utilisation conforme des ressources financières de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en intervenant sur quatre piliers : le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit également dans les engagements de Montréal 2030 visant à consolider un

filet social fort, à favoriser le lien social et à assurer la pérennité du milieu communautaire ainsi que des services et infrastructures inclusifs, répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique établit de manière formelle les modalités par lesquelles l'arrondissement reconnaît et soutient les OBNL œuvrant sur son territoire. Son application implique la mise en place de critères clairs qui permettront à l'arrondissement d'exiger certaines conditions pour le maintien du statut de partenaire reconnu, favorisant ainsi la gouvernance locale, l'équité et la transparence.

De plus, l'application de ces critères de soutien pourra conduire à une révision des services offerts et des montants alloués à chaque OBNL, en fonction des différents niveaux de catégorisation définis par la Politique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toute information pertinente en lien avec la Politique sera accessible sur le site web de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la reconnaissance de l'OBNL mentionné en pièce jointe;

- Élaboration de la convention de partenariat avec l'OBNL reconnu;
- Accompagnement individualisé de l'organisme, au besoin;
- Évaluation annuelle de la reconnaissance et du soutien accordés à chacun des OBNL actuellement soutenus par l'arrondissement;
- Transmission des résultats d'évaluation aux OBNL, avec indication des ajustements requis pour maintenir leur statut de reconnaissance à la fin de l'année 2026;
- Évaluation globale de la situation à la fin de 2026 et préparation des orientations pour l'année 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jay-Sun RICHARD, 9 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-25

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1260608001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une subvention au montant de 52 773,53 \$ à Écohabitation pour la prestation du service d'accompagnement JeRénovÉco. Affecter cette dépense à même le surplus de l'arrondissement selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Les changements climatiques entraînent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes au Québec. Les épisodes de pluies abondantes et de pluies torrentielles, qui occasionnent notamment des refoulements d'égouts, des infiltrations d'eau et des inondations, représentent un risque grandissant pour les citoyens, les bâtiments et les infrastructures municipales.

Les événements de fortes pluies survenus le **20 juin dernier** ont rappelé la vulnérabilité de plusieurs secteurs résidentiels face à ces phénomènes et l'importance de renforcer la résilience des habitations. Dans ce contexte, les gouvernements locaux sont appelés à multiplier les efforts de prévention et d'adaptation afin de réduire les dommages associés aux aléas climatiques.

La protection du parc résidentiel passe notamment par une meilleure information et sensibilisation des citoyens quant aux risques auxquels leurs propriétés sont exposées et aux mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour les atténuer. L'accompagnement des propriétaires dans l'identification et la réalisation de travaux adaptés constitue un levier important pour accroître la résilience des communautés et limiter les coûts humains, matériels et financiers associés aux sinistres.

Le service d'accompagnement **JeRénovÉco**, offert par l'organisme **Écohabitation**, vise précisément à soutenir les citoyens dans la compréhension des enjeux liés à la performance, à la résilience et à l'adaptation de leur habitation face aux changements climatiques. Ce service contribue à favoriser l'adoption de bonnes pratiques et la réalisation d'interventions préventives permettant de mieux protéger les bâtiments contre les événements météorologiques extrêmes.

L'octroi d'une subvention de **52 773,53 \$** à Écohabitation permettra de soutenir la prestation et le rayonnement de ce service auprès des ménages de l'arrondissement, en cohérence avec les objectifs gouvernementaux d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience des communautés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Écohabitation propose de déployer le service d'accompagnement JeRénovÉco afin d'aider les propriétaires résidentiels à mieux protéger leur habitation contre les risques d'inondation pluviale et de refoulement d'égout. L'offre de service comprend notamment :

- l'accès à une expertise technique neutre et indépendante;
- la réalisation de **75 diagnostics préliminaires** permettant d'identifier les vulnérabilités de l'habitation et les mesures correctives appropriées;
- la production de **75 plans de travail personnalisés** présentant les interventions recommandées;
- un accompagnement technique visant à soutenir les propriétaires dans la planification de leurs travaux;
- l'analyse de **15 soumissions obtenues auprès d'entrepreneurs** afin de s'assurer de la pertinence des travaux proposés;
- un suivi jusqu'à la réalisation des travaux et la transmission d'informations relatives aux programmes d'aide financière disponibles;
- la production d'un bilan des ménages accompagnés et des mesures d'adaptation mises en œuvre.

JUSTIFICATION

Les événements de pluies abondantes et de pluies torrentielles sont appelés à se multiplier sous l'effet des changements climatiques, ce qui accroît les risques de dommages aux propriétés résidentielles et aux infrastructures municipales. Les événements survenus le 20 juin 2026 ont démontré la vulnérabilité de plusieurs secteurs de l'arrondissement et l'importance de renforcer la résilience des bâtiments face à ces aléas.

Bien que diverses mesures de protection soient disponibles pour réduire les risques d'infiltration d'eau, d'inondation et de refoulement d'égout, plusieurs citoyens ne disposent pas des connaissances techniques nécessaires pour identifier les interventions appropriées ou évaluer les travaux proposés par les entrepreneurs.

L'accompagnement offert par Écohabitation permet aux propriétaires de bénéficier d'une expertise neutre et indépendante afin de mieux comprendre les risques auxquels leur habitation est exposée et de mettre en œuvre des solutions adaptées à leur situation. Cette approche favorise l'adoption de mesures préventives efficaces et contribue à réduire les impacts humains, matériels et financiers associés aux événements météorologiques extrêmes.

L'octroi d'une subvention de **52 773,53 \$** permettra de rendre ce service accessible à **75 résidents** de l'arrondissement, de soutenir les efforts municipaux en matière d'adaptation aux changements climatiques et de contribuer à l'atteinte des objectifs de résilience du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de **52 773,53 \$** accordée à l'organisme Écohabitation sera financée à même le surplus de l'arrondissement.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorité 19):

- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

En sensibilisant les citoyens aux risques d'inondation pluviale et en les accompagnant dans la mise en œuvre de mesures de protection adaptées à leur habitation, le service JeRénovÉco vise à réduire leur vulnérabilité face aux événements météorologiques extrêmes et à renforcer la résilience des communautés.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la réduction des vulnérabilités climatiques, et n'influence pas la carboneutralité.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le projet est offert à l'ensemble des propriétaires résidentiels de l'arrondissement, sans distinction. En fournissant une information neutre et accessible ainsi qu'un accompagnement personnalisé, il contribue à réduire les inégalités liées à l'accès à l'expertise technique en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le projet vise ainsi à permettre à un plus grand nombre de citoyens de prendre des décisions éclairées pour protéger leur habitation et réduire leur vulnérabilité aux risques d'inondation. De plus, l'accompagnement et les outils mis à la disposition des participants sont offerts en français et en anglais, favorisant ainsi l'accessibilité du service auprès de l'ensemble de la population de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les citoyens auront accès à un accompagnement spécialisé leur permettant de mieux comprendre les risques d'inondation pluviale et de refoulement d'égout et de mettre en place des mesures préventives adaptées à leur habitation. Cette initiative contribuera à réduire la vulnérabilité du parc résidentiel face aux événements météorologiques extrêmes.

Si le dossier est reporté, la mise en œuvre des mesures de sensibilisation et d'accompagnement sera retardée, ce qui pourrait maintenir plus longtemps l'exposition de certaines habitations aux risques associés aux épisodes de fortes pluies.

Si le dossier est refusé, les citoyens ne bénéficieront pas du service d'accompagnement proposé et l'arrondissement disposera de moins de leviers pour soutenir la réduction des risques liés aux inondations pluviales et aux refoulements d'égout dans un contexte de changements climatiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi de cette subvention pourrait faire l'objet de communications auprès de la population par l'entremise des canaux habituels de l'arrondissement et d'Écohabitation afin de faire connaître le service d'accompagnement JeRénovÉco et les activités qui y sont associées.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le déploiement du projet est prévu selon les principales étapes suivantes :

- Août 2026 : signature de l'entente et lancement du projet;
- À compter d'août 2026 : début de l'accompagnement personnalisé des citoyens admissibles;
- 2026-2027 : réalisation des diagnostics, préparation des plans de travail, accompagnement technique et réalisation des travaux par les participants;
- Fin du projet : production d'un rapport présentant le nombre de ménages accompagnés, les mesures implantées et les résultats obtenus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eva DOAN-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire
et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1264991010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de cinquante mille dollars (50 000.00 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, pour la période du 4 août 2026 au 31 août 2027 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Autoriser madame Kathy Dancsecs, cheffe de division, Loisirs, Événements et Développement social ou son remplaçant, à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement

alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

Le Cadre de référence est révisé en 2015, afin de clarifier les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier. Puis, une nouvelle version est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Dans le cadre du budget 2026, la Ville de Montréal a rehaussé sa contribution financière de manière à ce que chaque table de quartier bénéficie d'un financement total de 50 000 \$, provenant des trois bailleurs de fonds.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2026-2027 s'élève à un peu plus de 4,7 M\$ et représente un minimum de 143 000\$ par Table de quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 29 0192 du 4 août 2025

D'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local »; QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville; D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 5 août 2025 au 31 août 2026, entièrement financée par la Ville centre; QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

CE26 0632 du 22 avril 2026

Approuver la répartition à la hausse des soutiens financiers accordés aux tables de quartier, portant le soutien cible à 50 000 \$ par table, incluant les contributions des arrondissements, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local; Imputer la répartition budgétaire de la dépense en conformité avec les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE24 2017 du 11 décembre 2024

Autoriser la réception d'une aide financière totalisant 55 000 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) pour lutter contre la pauvreté et l'Exclusion sociale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029 / Approuver un projet de convention financière entre la ministre de la Solidarité et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière

CG24 0551 du 24 octobre 2024

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

CM24 0739 du 17 juin 2024

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

DESCRIPTION

La Table de Quartier du Nord de l'Ouest-de-l'Île de Montréal (TQNOIM) agit par et pour la communauté, en créant un espace de concertation citoyenne sur les enjeux de développement social, réunissant organismes communautaires, institutions, partenaires privés et élus locaux.

Dans le cadre de son Plan d'action inclusif et durable 2024-2029, la Table pilote des actions prioritaires autour du logement, de la sécurité alimentaire, de la diversité culturelle et de la société d'accueil, de l'accès aux services et de la transition socio-écologique.

JUSTIFICATION

Justification de l'adhésion au programme et du financement de la Table de quartier en regard des enjeux locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2026-2027, pour la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, s'élève à 142 145 \$ répartis de la manière suivante :

Centraide	Moyenne DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000 \$	17 145 \$	50 000 \$	142 145 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	33 620 \$	67%
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	33%
TOTAL	50 000 \$	

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS**

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*

Clés d'imputation :

MESS : 1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000

SDIS : 2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Martine ANGLADE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS
Cheffe de division

Le : 2026-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1265000004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une entente d'échange de services et d'installations entre l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin entre le 1er août 2026 et 31 juillet 2027.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est à la recherche de plateaux sportifs intérieurs pour desservir ses citoyens et ses organismes sportifs locaux. Le Cégep Gérald-Godin est à la recherche de plateaux sportifs extérieurs afin de desservir ses étudiants pour ses programmes sports-étude. L'échange de plateaux sportifs est une solution idéale afin de partager nos installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA25 29 0116: l'entente d'échange de services et d'installations entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep Gérald-Godin pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 mai 2026;

DESCRIPTION

Utilisation gratuite des installations et locaux de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, plus précisément les terrains sportifs, les espaces publics et les centres communautaires.

Utilisation gratuite des installations et locaux du Cégep, plus précisément le gymnases, classes et salles dédiées ainsi que des services et programmes en lien avec la mission de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social (DCSLDS)

JUSTIFICATION

Les plages horaires seront définies annuellement et selon les besoins des deux parties et de la disponibilité des installations et ou des services et programmes disponibles;

L'échange de services fonctionnera selon l'équivalence en échange d'heure (1h pour 1h).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À titre indicatif l'échange de plateaux. 14.5 heures d'utilisation du Cégep GG au terrain de

soccer de la Rive-Boisée à 75\$/h (taux moyen terrain de soccer naturel Ville de Montréal) = 1 087\$. Versus 14.5 heures d'utilisation de nos groupes sportifs au gymnase GG à 90\$/h = 1 305\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette convention va bénéficier nos organismes partenaires locaux par l'ajout de plateaux sportifs afin bonifier leur programmation ainsi que l'offre de service à nos citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complètera les actions afin de mettre en place l'échange des installations selon les besoins identifiés avec le Cégep Gérard-Godin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raphael QUILICOT

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD

Le : 2026-07-07

agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1265000005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une entente d'échange de services et d'installations entre l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro et le Cégep John-Abbott entre le 1er août 2026 et se terminant le 31 juillet 2027.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est à la recherche de plateaux sportifs intérieurs pour desservir ses citoyens et ses organismes sportifs locaux. Le Cégep John-Abbott est à la recherche de plateaux sportifs extérieurs afin de desservir ses étudiants pour ses programmes sports-étude. L'échange de plateaux sportifs est une solution idéale afin de partager nos installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

: CA25 29 0247: Adoption d'une entente d'échange d'installations gratuites entre l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le Cégep John-Abbott pour la période du 1^{er} août 2025 au 1^{er} juillet 2026;

DESCRIPTION

Utilisation gratuite avec services d'ouverture, de préparation et de maintenance du terrain de baseball situé au parc George-Springate situé au 4788, rue Richmond, Pierrefonds, Qc H9A 2Z2.

Un maximum de 11 semaines entre le 1^{er} août de chaque année et se terminant la troisième semaine du mois d'octobre.

Il est à noter que la programmation du Club de baseball Pierrefonds est en priorité pour l'utilisation du terrain de balle et que la Ville se garde le droit de modifier l'horaire selon les besoins du Club de baseball Pierrefonds.

Utilisation gratuite des installations sportives du Complexe sportif du Cégep, plus précisément des gymnases.

Banque d'heure au gymnase Casgrain pour la session d'automne et un autre gymnase à déterminer pour la session d'hiver printemps. Cette banque d'heure peut varier selon les

besoins avec un maximum de 96 heures pour la session automne-hiver-printemps.

Les gymnases à Cégep sont parfois utilisés pour des activités académiques d'envergure telles que des examens (mi-décembre et mi-mai), remise des diplômes etc. Durant ces activités les gymnases ne seront pas disponibles pour usage et le Cégep se garde le droit de modifier les horaires selon ses besoins.

JUSTIFICATION

Les plages horaires seront définies annuellement et selon les besoins des deux parties et de la disponibilité des installations et ou des services et programmes disponibles;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À titre indicatif, voici en chiffres la démonstration à titre indicatif l'échange de plateaux. 23 heures d'utilisation du Cégep JA au terrain de baseball GS à 75\$/h (taux moyen terrain de balles Ville de Montréal) = 1 725\$. Versus 22 heures d'utilisation de nos groupes sportifs au gymnase Casgrain à l'automne à 90\$/h et 25h à l'hiver à 50\$/h = 3 255\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette convention va bénéficier nos organismes partenaires locaux par l'ajout de plateaux sportifs afin bonifier leur programmation ainsi que l'offre de service à nos citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation de ce dossier, la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social complètera les actions afin de mettre en place l'échange des installations selon les besoins identifiés avec le Cégep John-Abbott.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raphael QUILICOT
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-07

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1264911001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de dix mille dollars (10 000\$) à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal Inc. dans le cadre du Programme en accompagnement des camps de jour, afin de bonifier les services aux familles de Pierrefonds-Roxboro pour la saison estivale 2026.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, plusieurs enfants avec limitations ont besoin d'un service d'accompagnement afin de profiter pleinement du camp de jour, qui est un service essentiel. Afin de pallier ce besoin, des frais supplémentaires sont générés, considérant que des accompagnateurs doivent être embauchés. Notre nouveau partenaire en camps de jour, Sports Montréal Inc., gère trois sites; dont le camp d'À-Ma-Baie dans l'est, George-Springate au centre et Grier dans l'ouest du territoire. Chaque site a des besoin en accompagnement.

Une contribution financière de dix mille dollars (10 000\$) a été octroyé au mois de mars 2026 afin de supporter l'organisme à sa mission pour les camps de jour dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1254911004 - CA26 290054 : Octroyer une convention à l'organisme à but non lucratif Sports Montréal pour l'offre de services en camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, à la suite de l'appel de proposition réalisé par l'arrondissement. Accorder un soutien financier de dix mille dollars (10 000 \$), incluant toutes taxes applicables, à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Autoriser Mme Kathy Dancsecs, cheffe de division Loisirs, Événements et Développement social, à signer la convention pour l'année 2026 au nom de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Sports Montréal Inc. avait prévu un budget de 7 787,52 \$ en accompagnement pour l'ensemble des trois sites. Ce montant peut couvrir neuf semaines d'accompagnement considérant qu'une semaine coûte 865,28 \$. En évaluant les demandes de nos citoyens, il a été déterminé que 35 semaines d'accompagnement seraient requises pour cet été et réparties sur les trois sites de camps de jour:

Grier : 14 semaines

George-Springate : 10 semaines

À-Ma-Baie : 11 semaines

En priorisant et en répartissant les besoins spécifiques, l'organisme a été en mesure d'assurer que la majorité des familles puissent recevoir les services et le nombre de semaines qu'elles ont demandées. Cette dépense s'élève à 27 288,99 \$ pour la saison estivale.

À la suite du calcul du financement déjà reçu pour ce service par l'organisme, celui-ci est donc en déficit de 10 000 \$ afin de couvrir la totalité des salaires des accompagnateurs.

JUSTIFICATION

Avec la subvention, l'organisme pourra donc couvrir la totalité des salaires, subvenir aux besoins des jeunes citoyens et de familles, et équilibrer son budget global pour les trois sites situés sur le territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DCSLDS disposera, à même son budget de fonctionnement, des fonds nécessaires pour assumer la subvention au montant de 10 000 \$ dans la clé comptable
2420.0010000.303104.61900.016490.000000

MONTREAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers, soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Consolide un filet social fort, favorise le lien social et assure la pérennité du milieu communautaire ainsi que des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette subvention, l'organisme partenaire de l'arrondissement ne pourrait assurer les services d'accompagnement de camp de jour aux familles de Pierrefonds-Roxboro, ce qui priverait plusieurs jeunes d'un encadrement sécuritaire, inclusif et structurant pendant la période estivale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de la subvention
- Réception du rapport final des camps de jour de la saison estivale

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'endossement est signé par monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Installations et Plein Air, agissant comme chef de division Loisirs, Événements et Développement Social

par intérim, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, pour remplacement du 4 au 26 juillet 2026.



VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 16 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve BIENVENU
Agent de développement - sports et loisirs.

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2026-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1260354005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du versement d'une contribution financière non récurrente de 9 300 \$ (taxes incluses) au Regroupement des éco-quartiers pour la réalisation du projet de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Été 2026, financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses actions en matière de sensibilisation environnementale, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a convenu de participer au projet de patrouille environnementale « **La Patrouille verte** » pour l'été 2026, à la suite d'une demande formulée par le **Regroupement des éco-quartiers**.

Ce projet vise à sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques environnementales par l'entremise d'étudiants spécialement embauchés à cette fin. Les membres de la Patrouille verte réalisent notamment des activités d'information et de sensibilisation auprès de la population sur divers enjeux environnementaux d'intérêt local.

Depuis février 2012, la gestion et la coordination du projet « **La Patrouille verte** » sont assurées par le Regroupement des éco-quartiers, responsabilité auparavant exercée par le **Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)**.

Afin de permettre la participation de l'arrondissement à cette initiative pour la saison estivale 2026, le Regroupement des éco-quartiers a transmis une facture pour les honoraires liés aux services des étudiants affectés au projet. Cette facture est jointe au présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 290009 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'acquitter les honoraires pour les services de trois (3) étudiants embauchés pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2024 (GDD 1249916006)

CA23 290052 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023 (GDD 1233903002)

CA22 290105 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2022. (GDD 1223903004)

CA21 290079 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2021. (GDD 1213903004)

DESCRIPTION

Le projet « La Patrouille verte » 2026 a pour mandat de sensibiliser les citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'adoption de gestes simples et concrets favorisant la protection de l'environnement. Les activités de sensibilisation portent notamment sur la gestion des matières résiduelles, l'éco-civisme, le verdissement, la gestion durable de l'eau ainsi que l'importance de la forêt urbaine et de la biodiversité.

Le temps de travail des membres de la Patrouille verte est divisé ainsi :	
45 % du temps	Consacré aux mandats communs , convenus avec les quatre Services de la Ville de Montréal
45 % du temps	Dédié aux mandats locaux , convenus avec l'arrondissement ou la ville liée participante, en collaboration avec l'organisme porteur du PEQ local
10 % du temps	Attribué à la formation introductive , aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe

Sous la supervision de la section Environnement et parcs de la Direction des travaux publics, la Patrouille verte de l'arrondissement sera composée de 2 (deux) 'étudiants inscrits à temps plein dans des programmes d'études collégiales ou universitaires liés au domaine de l'environnement. Les patrouilleurs réaliseront des activités d'information, de sensibilisation et de promotion auprès des citoyens dans les parcs, lors d'événements publics et sur le territoire de l'arrondissement.

Pour la saison estivale 2026, les étudiants seront affectés au projet pour une période de 12 (douze) semaines. Leur présence contribuera à soutenir les objectifs de l'arrondissement en matière de protection de l'environnement, de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

JUSTIFICATION

La participation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au projet « La Patrouille verte » 2026 permettra de renforcer les efforts de sensibilisation environnementale auprès de la population grâce à l'intervention d'étudiants qualifiés dans le domaine de l'environnement. Par leurs activités d'information et de sensibilisation sur le terrain, les membres de la Patrouille verte contribueront à promouvoir l'adoption de comportements écoresponsables liés notamment à la gestion des matières résiduelles, à l'éco-civisme, à la protection des milieux naturels, au verdissement et à la gestion durable de l'eau. Ces interventions soutiennent les orientations et les objectifs environnementaux de l'arrondissement en favorisant une meilleure compréhension des enjeux environnementaux urbains par les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière non récurrente de 9 300 \$ est demandée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de permettre l'embauche de trois étudiants dans le cadre du projet « La Patrouille verte » 2026. Cette contribution servira à bonifier la rémunération des étudiants et à compenser le Regroupement des éco-quartiers pour l'accueil, l'encadrement et la supervision des participants.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement, conformément à l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 selon les priorités suivantes:

Priorité 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale. L'achat local et éco responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 –Tendre vers un avenir Zéro Déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Priorité 16 ; Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2026-06-01 **Fin:** 2026-08-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de section - environnement et parcs

ENDOSSÉ PAR

Amar IKHLEF
Chef de division édifices

Le : 2026-07-07

IDENTIFICATION

Dossier # :1260207002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2025 dans le PDI 2026-2035

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil municipal a adopté une résolution concernant le report des budgets en immobilisations non utilisés en 2025 comme budget additionnel au Programme décennal des immobilisations (PDI 2026-2035) des arrondissements. Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro cela représente des sommes non utilisées de 9 653 000 \$.

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) permet au conseil d'arrondissement la modification du Programme décennal d'immobilisations (PDI) à l'égard des projets d'immobilisations de l'arrondissement, dans la mesure où cette modification n'a aucun impact sur le niveau d'emprunt à la charge des contribuables. Dans cette optique, les budgets reportés en 2026 s'intègrent au cadre financier de la Ville et permettent à l'arrondissement de disposer d'un budget additionnel de 9 653 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM26 0713 - Dossier 1265929001 : Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2025 - volet conseil municipal.

Dossier 1250207002 - CA25 29 0264 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

Le présent sommaire prévoit la répartition du solde reporté de 2025 aux différents projets du PDI 2026-2035 afin d'en assurer la poursuite et la réalisation.

Au budget adopté de l'arrondissement, établi à 7 102 000 \$, s'ajoute un montant de 9 653 000 \$, pour un total de 16 755 000 \$.

Rappelons que le solde de report correspond à l'écart cumulé, au 31 décembre 2025, entre les dépenses réelles et le budget modifié 2025 pour l'ensemble des projets de l'arrondissement. Il découle notamment de projets non réalisés, de projets amorcés mais non terminés, ainsi que de projets complétés à un coût inférieur aux prévisions.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est libre d'utiliser ce budget supplémentaire de la façon qu'il le désire, le présent sommaire a pour but de transmettre l'information au Conseil d'arrondissement et lui permettre de l'adopter.

Les virements budgétaires au PDI 2026-2035 doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement pour être en conformité avec la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux arrondissements.

Les virements budgétaires sont aussi requis afin d'assurer la conformité de nos budgets avec les engagements contractuels de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir en pièce jointe le détail des virements budgétaires requis.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-22

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - Services administratifs en
arrondissements.

IDENTIFICATION

Dossier # :1264902001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2025 au montant de 1 342 300 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 350 300 \$ entre les différents comptes de surplus

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 juin 2026 le Comité exécutif et le 15 juin 2026 le Conseil municipal, adoptaient respectivement la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2025 de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1263074001/CE26 0963/ CM26 0716 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2025, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2025 à des dossiers spécifiques.

1254902001/CA25 290194 - Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2024 au montant de 1 094 300 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 250 500 \$ entre les différents comptes de surplus.

1244902002/CA24 290180 - Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2023 au montant de 4 209 700 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 231 130 \$ entre les différents comptes de surplus.

1256254002/CE25 1098/ CM25 0733 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2024, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2024 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2025, par ordre de priorité, jusqu'au maximum des surplus totaux déterminés pour l'arrondissement :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2025, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement jusqu'à concurrence de 50 % du budget annuel 2025 d'enlèvement de la neige de l'arrondissement à

partir des surplus dégagés de cette activité (excluant les activités à répartir);

3. Le comblement d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel 2025 (précisé sur le document du Service des ressources humaines pour le calcul des résultats de gestion) à partir des surplus dégagés dans cette activité;

4. Le comblement de la réserve pour imprévus jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2025, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Le budget maximum proposé pour les réserves relatives à l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour les imprévus doit tenir compte du solde déjà inscrit aux livres comptables juste avant de procéder à la répartition des surplus de l'exercice de 2025.

JUSTIFICATION

À partir de ces règles d'affectation du surplus, nous recommandons que le surplus de gestion 2025 soit réparti de la façon suivante:

1. Que la somme de 150 300 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts du déneigement;

2. Que la somme de 200 000 soit affectée à la réserve pour l'équilibre budgétaire;

3. Que le solde de 992 000 \$ du surplus de gestion 2025 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière.

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghilaine FISET
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-08

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1268388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 2 mai au 3 juillet 2026 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 avril au 30 mai 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de mai et juin.
Rapports pour la période la période du 2 mai au 3 juillet 2026 concernant les engagements pour un montant de 568 452.31 \$ ainsi que les demandes de paiements pour un montant de 108 140.04 \$ pour un total de 676 592,35 \$.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans les périodes de transactions de mai et juin pour un montant de 183 464.17 \$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 avril au 30 mai 2026 pour un montant de 22 246.82 \$.
Totalisant un montant de 205 710,99 \$.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1265300006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003650901 visant à permettre, dans la zone C-4-233 pour un bâtiment commercial isolé, lots 4 062 752, 4 062 753, 4 062 754 et 4 062 755, situé à l'adresse 15 729, boulevard de Pierrefonds, une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée à 2 m, selon le paragraphe 2 de l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment commercial isolé, situé au 15 729, boulevard de Pierrefonds, une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée à 2 m, selon le paragraphe 2 de l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

Le requérant souhaite installer une clôture d'une hauteur excédant la limite réglementaire afin de prévenir les vols récurrents sur le site de son commerce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003650901 visant à permettre dans la zone C-4-233 pour un bâtiment commercial isolé, situé à l'adresse 15 729, boulevard de Pierrefonds, lots 4 062 752 à 4 062 755, une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée à 2 m, selon le paragraphe 2de l'article 285 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 juin 2026

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003650901, visant à permettre dans la zone C-4-233 pour un bâtiment commercial isolé, situé au 15 729, boulevard de Pierrefonds, lots 4 062 752, 4 062 753, 4 062 754 et 4 062 755:

- Une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée à 2 m, selon l'article 285(2) du règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 juin 2026

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 3 août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-15

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire
et etudes techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1263050010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003674919 visant à permettre, dans la zone H4-4-282, pour un bâtiment d'habitations collectives, lot 1 842 819, situé aux adresses 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne et 4 500, rue René-Émard, l'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue et l'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre, pour un bâtiment résidentiel d'habitations collectives, l'implantation de trois marquises distinctes du bâtiment principal. Ces marquises seraient aménagées dans les cours avant et latérale adjacente à une rue. En raison de contraintes techniques, la structure des nouvelles marquises doit être conçue indépendamment de celle des marquises existantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure vise à permettre dans la zone H4-4-282, pour un bâtiment résidentiel d'habitations collectives existant, situé aux 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne et 4 500, rue René-Émard, lot 1 842 819 :

- L'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040; et
- L'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 15

juillet 2026

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que les dérogations mineures ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003674919, visant à permettre dans la zone H4-4-282, pour un bâtiment résidentiel d'habitations collectives existant, situé aux 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne et 4 500, rue René-Émard, lot 1 842 819 :

- L'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040; et
- L'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

TEST CLIMAT

S.O.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 15 juillet 2026
Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 3 août 2026

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-16

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1263050011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003646351 visant à permettre, dans la zone H1-5-293, pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 1 841 979, situé à l'adresse 992, chemin de la Rive-Boisée, deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples pour le bâtiment principal alors que le paragraphe 1 de l'article 267 du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double pour une habitation unifamiliale à structure isolée.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale à structure isolée, deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples alors que le paragraphe 1 de l'article 267 du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure vise à permettre dans la zone H1-5-293, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal, situé au 992, chemin de la Rive-Boisée, lot 1 841 979 :

- Deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples pour le bâtiment principal alors que le paragraphe 1 de l'article 267 du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double pour une habitation unifamiliale à structure isolée.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 juin 2026

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que l'application du règlement de zonage CA29 0040 ne cause pas un préjudice sérieux au requérant puisque dans le cadre de son projet d'agrandissement, le requérant peut se conformer à la réglementation en vigueur;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure numéro 3003646351 visant à permettre, dans la zone H1-5-293, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal, situé au 992, chemin de la Rive-Boisée, lot 1 841 979 :

- Deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples pour le bâtiment principal alors que le paragraphe 1 de l'article 267 du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double pour une habitation unifamiliale à structure isolée.

Refusée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

TEST CLIMAT

S.O.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 juin 2026

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 3 août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-07-16
-------------------------------	--------------------	-----------------

Denise BLANCHARD adjointe à la direction	Monya OSTIGUY Directrice Développement du territoire et études techniques
---	---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1263050009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29-0001-17 modifiant le règlement CA29-0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de déléguer à un fonctionnaire le pouvoir d'autoriser temporairement une tolérance dans l'application de la réglementation de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement est régulièrement confronté à des situations exceptionnelles nécessitant une intervention rapide afin d'assurer la mobilité des citoyens et la continuité des opérations municipales.

Ces situations comprennent notamment :

- des événements météorologiques majeurs;
- des sinistres ou situations d'urgence;
- des travaux ou interventions affectant temporairement l'accès à une propriété;
- des activités communautaires, institutionnelles, culturelles ou religieuses;
- toute autre circonstance nécessitant une souplesse administrative accélérée.

Certains événements exceptionnels survenus récemment ont notamment mis en évidence la nécessité de disposer d'un mécanisme permettant d'interdire ou d'autoriser rapidement une tolérance de stationnement lors de situations imprévues.

L'Agence de mobilité durable de Montréal, mandatée d'appliquer la réglementation concernant le stationnement a indiqué aux arrondissements que toute suspension ou non application de la réglementation de stationnement devait être confirmée par résolution. Cette exigence qui souvent ne permet pas d'intervenir dans les délais requis en situations ponctuelles, imprévues ou urgentes nécessitant une mise en œuvre rapide de mesures temporaires de stationnement entraîne des délais et des difficultés opérationnelles inutiles.

À l'heure actuelle, l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal donne au conseil d'arrondissement les compétences de la ville en matière de voirie, de signalisation, de contrôle de la circulation et de stationnement sur les rues et routes qui sont de sa responsabilité par résolution. Afin de pouvoir agir plus rapidement et désigner les endroits et

les périodes où le stationnement est interdit ou restreint, ainsi que de décréter une dérogation de certaines interdictions de stationnement, il est nécessaire de confier ce pouvoir à un gestionnaire dûment délégué par le conseil d'arrondissement

La présente modification vise donc à doter l'administration d'un mécanisme permanent, simple et efficace afin de répondre rapidement à ces situations tout en maintenant l'encadrement administratif approprié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le règlement CA29-0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés contient déjà diverses délégations de pouvoirs relevant normalement du conseil d'arrondissement, notamment en matière de ressources humaines, de contrats, d'autorisations de dépenses, d'occupation du domaine public et de matières juridiques.

DESCRIPTION

La modification proposée vise à introduire un nouveau chapitre au règlement CA29-0001 afin de déléguer le pouvoir d'autoriser temporairement une tolérance dans l'application de la réglementation de stationnement.

Cette modification permettra :

- d'assurer une intervention rapide lors de situations exceptionnelles;
- d'améliorer la qualité des services offerts à la population;
- de répondre aux demandes opérationnelles de l'Agence de mobilité durable;
- de réduire les délais administratifs associés à l'adoption d'une résolution du conseil;
- de maintenir un encadrement clair de l'exercice du pouvoir délégué.

Texte réglementaire proposé

CHAPITRE X – Décision administrative en matière de circulation et stationnement

ARTICLE X

Les pouvoirs en matière de toute disposition réglementaire relative à la circulation et au stationnement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, sont délégués au fonctionnaire de niveau 2 concerné.

Dans le cas d'une demande de dérogation à toute disposition réglementaire relative à la circulation et au stationnement, sur tout ou en partie du territoire de l'arrondissement et à titre exceptionnel, pour une période déterminée, l'autorisation doit préciser le territoire visé, la durée d'application de la tolérance ainsi que toute condition jugée nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et le maintien de la mobilité.

Le directeur d'arrondissement peut, en tout temps, exercer ce pouvoir ou en réserver l'exercice conformément aux articles 2 et 3 du présent règlement.

JUSTIFICATION

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, déléguer à un fonctionnaire ou employé tout pouvoir relevant de ses responsabilités, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

La modification proposée est cohérente avec les objectifs de saine gestion, d'efficacité administrative et de prestation de services à la population.

Elle répond directement à un besoin opérationnel identifié tant par l'arrondissement que par l'Agence de mobilité durable de Montréal. Cette dernière a confirmé l'importance qu'une personne dispose d'un pouvoir délégué afin de suspendre ou d'imposer rapidement l'application de la réglementation de stationnement lorsque les circonstances l'exigent.

La délégation proposée présente les avantages suivants :

- permet une intervention rapide lors d'événements exceptionnels;
- évite les délais associés à l'adoption d'une résolution du conseil;
- offre une plus grande agilité administrative;
- maintient un encadrement décisionnel approprié;
- assure une meilleure coordination avec les partenaires municipaux responsables de l'application réglementaire;
- laisse la possibilité au directeur d'arrondissement de se réserver l'exercice du pouvoir lorsqu'il le juge opportun.

De plus, la référence à un « fonctionnaire de niveau 2 » permet d'assurer la souplesse requise pour que le pouvoir puisse être exercé par le directeur concerné selon la nature du dossier, sans devoir modifier le règlement lors de changements organisationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier significatif n'est associé à la présente modification réglementaire.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité.

Le présent dossier constitue une modification administrative visant la délégation d'un pouvoir décisionnel et ne comporte pas d'incidence directe sur les engagements de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette modification permettra à l'administration d'intervenir efficacement et rapidement en matière de circulation et stationnement ainsi que lors de situations exceptionnelles nécessitant une tolérance temporaire de stationnement, tout en maintenant la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation.

Elle contribuera également à améliorer la coordination entre l'arrondissement et l'Agence de mobilité durable lors d'événements imprévus ou de mesures temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 30 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-08

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1268707011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la réfection des élévations du bâtiment résidentiel, incluant l'installation de marquises, sur l'immeuble situé au 14101-14103, avenue Anselme-Lavigne et 4500, rue René-Émard, sur le lot 1 842 819 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a reçu une demande de permis numéro 3003674857 visant la réfection de l'ensemble des élévations d'un bâtiment résidentiel (Manoir Roger-Bernard) de 5 étages situé au 1410-14103, avenue Anselme Lavigne et 4500, rue René-Émard - lot 1 842 819 du cadastre du Québec.

Selon l'article 30.2 du chapitre 3.1 du Règlement numéro CA29 0042, les travaux visant la transformation, la rénovation ou la restauration d'une façade d'un bâtiment résidentiel de trois logements ou plus, sont assujettis à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet nécessite également l'approbation du conseil pour une dérogation mineure concernant l'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue et l'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, tel que présenté au sommaire décisionnel 1263050010.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la réfection de l'ensemble des façades du bâtiment. Le revêtement de crépi existant sera remplacé par un nouveau parement métallique. Ce choix répond aux contraintes de capacité portante de la structure actuelle, qui nécessite l'utilisation d'un matériau léger. Les garde-corps situés en façade des balcons s'inscrivent dans le même langage architectural que le nouveau revêtement. Réalisés en résille métallique, ils permettent à la lumière naturelle de pénétrer dans les logements tout en atténuant la visibilité, depuis la rue, des effets personnels pouvant être entreposés sur les balcons.

Les trois nouvelles marquises répondent à une demande de l'Office municipal d'habitation de Montréal visant à améliorer le confort et l'accessibilité des personnes âgées en les protégeant des intempéries lors de leurs déplacements entre le stationnement et les entrées du bâtiment. Par leur géométrie pliée, elles reprennent le vocabulaire architectural du bloc C et s'intègrent harmonieusement à l'ensemble. Ces aménagements sont prévus dans les cours avant et latérale donnant sur rue. En raison de contraintes techniques, les nouvelles marquises doivent être conçues avec une structure indépendante de celle des marquises existantes.

Les travaux seront réalisés selon les plans d'architecture préparés par Ruccolo + Faubert Architectes datés du 5 juin 2026.

JUSTIFICATION

Extrait du procès verbal de la rencontre en visioconférence du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2026

Considérant que les travaux de transformation, de rénovation ou de restauration des façades d'un bâtiment résidentiel comportant trois logements ou plus sont assujettis à la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 30.2 du chapitre 3.1 du Règlement numéro CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la réfection de l'ensemble des élévations du bâtiment résidentiel (Manoir Roger-Bernard) incluant l'installation de nouvelles marquises.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

S.O.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-23

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire
et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire et
études techniques

- La volumétrie de l'agrandissement projeté ne s'harmonise pas adéquatement avec celle du bâtiment existant ni avec son traitement architectural.

Signé par Dominique JACOB **Le** 2026-07-27 16:19

Signataire :

Dominique JACOB

directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000)
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268707012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un agrandissement de deux étages au 992, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 1 841 979 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'urbanisme, des permis et des inspections de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est saisie d'une demande de permis numéro 3003646355 visant l'ajout d'un agrandissement au bâtiment principal afin d'y aménager un garage de deux étages en cour avant, sur la propriété située au 992, chemin de la Rive-Boisée, lot 1 841 979 du cadastre du Québec.

Selon l'article 25 du chapitre 3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042, tout projet d'agrandissement d'un bâtiment principal comportant deux logements ou moins et visible depuis la voie publique est assujéti aux dispositions de ce chapitre.

Le projet nécessite également l'approbation du conseil pour une dérogation mineure concernant le nombre de porte de garage autorisé sur un bâtiment résidentiel de type unifamiliale isolée, tel que présenté au sommaire décisionnel 1263050011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise à construire attenant au bâtiment principal un garage sur deux étages en cour avant d'une superficie de plancher d'environ 663 m² (±7 136 pi²). La superficie de plancher du bâtiment principal est d'environ 410 m² (±4 413 pi²).

Le projet consiste en la construction, en cour avant et attenant au bâtiment principal, d'un garage de deux étages totalisant une superficie de plancher d'environ 663 m² (±7 136 pi²). Cette superficie excède celle du bâtiment principal, qui est d'environ 410 m² (±4 413 pi²).

Les élévations du bâtiment principal existant seront également modifiées pour intégrer l'agrandissement et rénovées afin de s'harmoniser avec le nouveau volume.

JUSTIFICATION

Extrait du procès verbal de la rencontre en visioconférence du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2026

Considérant que tout agrandissement d'un bâtiment principal visible de la voie publique et comportant deux logements ou moins est assujéti au chapitre 3 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant que lot #1 841 979 est également situé dans une zone spécifique du Règlement CA29 002 soit les « Terrains riverains »;

Considérant qu'il est souhaitable que le projet soit revu afin de tenir compte des objectifs et critères de ce règlement et ainsi assurer une insertion compatible au cadre bâti environnant;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relative à un projet d'agrandissement sur deux étages, situé en cour avant d'un bâtiment principal unifamilial isolé, puisque certains objectifs et critères prévus au règlement ne sont pas respectés, soit :

Section 3 du chapitre 3 « Implantation et intégration urbaine »

- L'agrandissement proposé ne permet pas une implantation et une insertion compatible au cadre bâti du secteur environnant puisque la marge avant ne respecte pas la marge avant moyenne des bâtiments adjacents ;
- L'agrandissement ne respecte pas le mode d'implantation dominant du milieu d'insertion ;

Section 4 du chapitre 3 « Volumétrie et composition architecture »

- L'agrandissement proposé en cour avant présente un gabarit trop imposant par rapport aux bâtiments voisins, créant ainsi un effet d'écrasement, notamment sur la propriété adjacente ;
- Le volume de l'entrée du garage devrait se retrouver en retrait par rapport à la façade avant ;
- La volumétrie de l'agrandissement projeté ne s'harmonise pas adéquatement avec celle du bâtiment existant ni avec son traitement architectural.

Refusée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

s.o.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retiré de l'ordre du jour puisqu'il doit faire l'objet d'une analyse de conformité par les services concernés (construction de l'agrandissement, abattage des arbres, etc.).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-23

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire
et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1263050008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les procès-verbaux des comités de circulation et sécurité routière du 14 mai et 25 juin 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu des rencontres le 14 mai 2026 ainsi que le 25 juin 2026. Les procès-verbaux seront approuvés par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 29 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-08

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1268707013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3 juin et 15 juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte et déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3 juin et 15 juillet 2026

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

S.O.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

TEST CLIMAT

S.O.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

S.O.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-23

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-développement du territoire
et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
directeur(-trice)-developpement du territoire et
etudes techniques